

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1263

Artikel: Rousseau et la Comédie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025469>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

●●●

Bienne et de Soleure qui se sont unis pour un théâtre commun, c'est le cas de Bâle-ville et Bâle-campagne qui viennent de mettre sur pied un contrat culturel collectif. Si dans le canton de Vaud, les sentiments d'appartenance identitaires régionales ralentissent la reconnaissance politique d'un pôle culturel, à Genève le Canton consolide constitutionnellement ses droits et devoirs.

La politique culturelle helvétique se construit donc à petits pas, au cas par cas urbain. Des constantes sont néanmoins repérables: les villes gèrent, financent et stimulent la culture, mandatées de manière informelle pour offrir ce que tout Etat démocratique doit garantir: un service public culturel. Les mouvements en direction de nouvelles formes de clé de répartition financière témoignent néanmoins de la prise de conscience des cantons et communes de l'importance de ces pôles de production, pour les consommateurs d'abord, qui sont de plus en plus mobiles, et pour le canton lui-même, qui récupère les effets du rayonnement culturel urbain. Enfin, les crises financières qui traversent les collectivités publiques urbaines favorisent des partenariats qui rompent avec les modèles de subsidiarité classique.

Car la culture a besoin de naître sur un territoire pour être sans frontières. Contrairement à d'autres secteurs gérés par les collectivités publiques, il semble difficile d'opérer des fusions - intercantonaux par exemple - d'institutions culturelles. Si le public se déplace, si l'art est exportable, symbole de l'ouverture sur le monde, d'un helvétisme cosmopolitain et multiforme, la culture émerge d'une terre originelle et des mémoires collectives. Tout projet culturel doit tendre à renforcer des expressions locales, paradoxalement endogènes et migratoires, toute politique culturelle favoriser un art mobile et muséal. ■

RÉFÉRENCES

A lire une série d'articles publiés par la *Basler Zeitung*; les répartitions financières en matière culturelle des grandes villes de Suisse, ainsi que de Mulhouse et de Fribourg-en-Brisgau y sont analysées en neuf épisodes. Dernière parution 21 juin 1996.

Mais aussi:

La Politique culturelle d'une région urbaine, le canton de Genève, dossier pour un projet de loi, IREC, Institut de recherche sur l'environnement construit, rapport de recherche, octobre 1992

P. Virilio, «L'extrême proximité», in *Lettre Internationale*, p.33, 1992, Paris

R. Brunet (sous la direction de), *Les Villes européennes*, la Documentation française, 1989, Paris

RÉFORME DE L'ADMINISTRATION

La concurrence et le marché au service des usagers

(jd) L'écologiste Monika Stocker est responsable des affaires sociales au sein de la municipalité zurichoise. Confrontée à de sévères restrictions budgétaires et à une demande de prestations en forte hausse, elle n'en développe pas moins une politique imaginative guidée par le souci d'efficacité. Une attitude qui détonne dans l'ambiance générale d'économies linéaires à courte vue.

Lors de son entrée en fonction, elle est notamment frappée par la multiplicité des prestations délivrées par ses services aux personnes âgées. Ainsi le service social municipal met sur pied chaque année un programme de cinéma pour le troisième âge. Partant de l'idée que l'administration n'est pas toujours la mieux à même de répondre aux besoins des usagers, Monika Stocker procède à une analyse critique de ces prestations. Elle s'expose bien sûr au reproche classique de démantèlement des acquis sociaux. En fait elle offre aux retraités la possibilité de concevoir eux-mêmes leurs loisirs, la municipalité se contentant de mettre à leur disposition les moyens financiers nécessaires.

C'est dans cet esprit qu'elle a mis sur pied une nouvelle politique socioculturelle. Les centres de quartiers, de jeunesse et du troisième âge jouent un rôle important dans le développement de la vie sociale; ils permettent des échanges entre les différentes catégories de la population, favorisent l'engagement des personnes dans des actions communes et contribuent à la lutte contre l'isolement et l'exclusion. D'où la nécessité de ne pas renouveler automatiquement les subventions annuelles sans regarder de plus près l'impact de ces centres sur les quartiers et la qualité de vie de leur population. A l'avenir ces centres devraient recevoir un mandat de prestations sur la base duquel la subvention leur sera versée. L'objectif est de garantir au minimum un centre par quartier, ouvert à toutes les classes d'âge et à toutes les nationalités. Dans le respect des conditions générales définies par la Ville, les centres géreront de manière autonome leur budget et établiront librement leur programme. L'administration se contentera de mettre à disposition locaux et personnel.

Monika Stocker espère ainsi un usage plus efficace des deniers publics et une meilleure adéquation de l'offre de prestations aux besoins des habitants. Le fait de ne plus garantir automatiquement les subventions aux associations responsables de la gestion de ces centres devrait stimuler l'innovation et la qualité des projets socioculturels proposés. ■

Rousseau et la Comédie

«J'ai fait voir qu'il est absolument impossible qu'un théâtre de comédie se soutienne à Genève par le seul concours des spectateurs. Il faudra donc de deux choses l'une; ou que les riches se cotisent pour le soutenir, charge onéreuse qu'assurément ils ne seront pas d'humeur à supporter longtemps; ou que l'Etat s'en mêle et le soutienne à ses propres frais. Mais comment le soutiendra-t-il? (...) Au défaut de ces expédients, je n'en vois qu'un qui soit praticable, c'est la voie des taxes et impositions, c'est d'assembler nos citoyens et bourgeois en conseil général (...) et de leur proposer gravement d'accorder un impôt pour l'établissement de la comédie.»

Jean-Jacques Rousseau, *Lettre à D'Alembert*, éd Flammarion, 1967, Paris